

## Aides aux locataires

### Offre de logements locatifs dans parc social ou privé conventionné

#### Bénéficiaires

- Salariés des entreprises du secteur privé non agricole (10 salariés et +).
- Travailleurs saisonniers.

#### Parcs concernés

##### Parc social :

- Logements appartenant à, ou gérés par des organismes HLM ou entreprises sociales pour l'habitat (ESH)– et des sociétés d'économie mixte (SEM) et réservés par le CIL/CCI en contrepartie de financements 1 % Logement.

##### Parc privé :

- Logements appartenant à des bailleurs privés, qui ont fait l'objet d'une convention avec l'État ou avec un établissement financier fixant des plafonds de loyer et/ou de ressources (y compris parc relevant des dispositifs « Besson » et « Robien ») et réservés par le CIL/CCI en contrepartie de financements 1 % Logement et/ou d'une GARANTIE LOCA-PASS (cf. fiche 3).
- Logements appartenant à Foncière Logement, accessibles sous conditions de ressources.

#### Modalités

- Accord de l'employeur.
- Proposition par le CIL/CCI, selon disponibilités et critères de location, d'un locataire au bailleur.
- Acceptation du dossier par le bailleur.
- Signature du bail entre le bailleur et le locataire conformément au droit en vigueur.  
(Pas d'intervention du CIL/CCI dans les relations locatives bailleur/locataire).

#### Conditions

- Contrat de location non subordonné au contrat de travail.
- Occupation du logement à titre de résidence principale, au moins 8 mois par an.
- Respect des plafonds de ressources applicables en fonction de la catégorie de logement.





# LES SERVICES DU GROUPE CILIOPIÉE

POUR FACILITER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES SALARIÉS, **CILIOPIÉE 1% LOGEMENT (COLLECTEUR DU 1% LOGEMENT)** ET LE **GROUPE CILIOPIÉE** PROPOSENT UNE GAMME DE PRODUITS ÉTENDUE ET UNE OFFRE COMPLÈTE DE SERVICES.

## LES PRINCIPAUX PRODUITS

- AIDES LOCA-PASS® : avance de la caution, garantie de paiement du loyer
- PRET PASS-TRAVAUX® : prêt à 1,5% pour travaux d'amélioration
- AIDE MOBILI-PASS® : subvention pour frais liés au changement de domicile pour raisons professionnelles
- AIDE MOBILI-JEUNES® : subvention pour l'accès des jeunes à un logement meublé
- Prêt accession à la propriété : prêt à 1,5%
- Prêt aux bailleurs pour investissements locatifs : dispositifs de Robien, Besson, autres...
- Prêt relais pour acquisition d'une nouvelle résidence principale dans le cadre d'une mobilité professionnelle, d'une perte d'emploi suite à un plan social
- PASS-FONCIER® : votre projet d'accession en deux temps, votre maison aujourd'hui... le terrain demain
- PASS-GRL® : dispositif d'assurance élargi, sécurisant les rapports bailleurs-locataires

## LES PRINCIPAUX SERVICES

- Aide aux salariés en mobilité : CIL-PASS mobilité®, prêt relais, accompagnement des salariés, aide à la recherche d'un logement, assistance administrative...
- Aide aux salariés en difficulté : CIL-PASS assistance®, PRET SECURI-PASS®, prêt pour refinancement d'anciens prêts immobiliers plus onéreux
- Offre locative pour étudiants, jeunes travailleurs et jeunes en formation : un parc locatif à Talence (33), Agen ou le Passage (47),
- Offre locative aux salariés : réservations locatives aux salariés des entreprises cotisantes
- Services gratuits : accès à des financements immobiliers, aide au montage financier, avis techniques et juridiques, conseils personnalisés.



La plupart des produits et services présentés concernent les salariés des entreprises du secteur privé assujetties au 1% logement et sont soumis à conditions.

Renseignez vous auprès de **CILIOPIÉE 1% LOGEMENT**

**N° Vert 0800 19 00 72**

Appel gratuit d'un poste fixe

AIDES LOCA-PASS®, PRET PASS-TRAVAUX®, AIDE MOBILI-PASS®, CIL-PASS mobilité®, CIL-PASS assistance®, PRET SECURI-PASS®, PASS-FONCIER®, PASS-GRL® sont des marques déposées pour le compte du 1% logement.